Afghanistan : une population désemparée face au retour de la terreur

Policy Brief
by **Téa Ducrocq**, **Samantha Frary--Aubert** & **Vincent Lefebvre**
published by **Generation for Rights Over the World**
August 2021
contact@growthinktank.org

Remerciements

Nous remercions Martin Pavard pour son travail de réalisation des cartes.

Nous remercions également Marie Chapot et Shérine Maameri pour leur relecture.

Le 15 août dernier, la capitale afghane Kaboul est tombée aux mains des Talibans. Les Talibans forment un groupe islamiste fondamentaliste né dans la région du Kandahar, et œuvrant au Pakistan et en Afghanistan depuis le milieu des années 1990. Opposé au gouvernement afghan, ils se sont emparés cette semaine du pouvoir à l'échelle nationale et souhaitent être reconnus comme force politique légitime par la communauté internationale. La conquête de la capitale s'est déroulée environ 3 mois après l'annonce du départ des forces américaines présentes sur le territoire depuis 2001. Cet évènement inquiète grandement la communauté internationale qui appelle à un règlement pacifique de la situation politique afghane et à la protection de la population. Dans ce policy brief, nous reviendrons sur l'histoire belliqueuse de l'Afghanistan, ayant aujourd'hui des conséquences désastreuses sur la situation politique dans le pays et sur le sort des civil.e.s, avant d'émettre nos demandes et recommandations aux chef.fe.s d'État et de gouvernement de la communauté internationale.

Retour sur les affrontements constants depuis 1989

Situé en Asie centrale, l'Afghanistan déclare son indépendance du protectorat anglais en 1921. Le pays est habité par différents groupes ethniques parmi lesquelles se démarquent les Pachtounes, majoritaires dans le pays, ainsi que les Tadjiks, les Hazaras (minorité chiite), les Ouzbeks, les Turkmènes et les Baloutches.

Lors de la Guerre froide, une révolution en avril 1978 aboutit à la mise en place d'un gouvernement communiste afghan. Ce gouvernement ravit l'URSS qui voit en l'Afghanistan une alliée alors que le Pakistan frontalier est lié aux États-Unis et que l'Inde, autre actrice importante de la région, fait partie intégrante du mouvement des Non-Alignés. Suite à des soupçons d'un rapprochement vers l'Ouest de la part du Président Hafizullah Amin, l'Union soviétique envahit l'Afghanistan en 1979 dans l'espoir d'empêcher le déclin du communisme dans le pays. Jusqu'en 1989, l'Armée rouge occupe le pays, et notamment ses principaux centres de décisions et d'administrations du pays. Le Président Amin sera assassiné par des agents du KGB afin de mettre en place un nouveau gouvernement répondant aux besoins de Moscou. Pendant ces dix ans d'occupation, l'Union soviétique se voit opposée aux Moudjahidines, des groupes de combattants islamistes et non-communistes, soutenus par les États-Unis. Lors du départ des troupes soviétiques, les différents groupes moudjahidines et le gouvernement communiste en place, dirigé par Mohammad Najibullah, se livrent à une guerre civile afin de régner sur la capitale et le territoire afghan. Cette guerre sanglante se termine en 1992 et donne place à l'État islamique d'Afghanistan.

Rencontrant un essor depuis le départ de l'Union soviétique, les Talibans, soutenus notamment par le Pakistan, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, s'emparent du gouvernement afghan en 1996. Les Talibans appliquent une version extrême de la charia, loi coranique, menant ainsi une politique très stricte envers la population. Il est alors interdit pour les femmes de travailler, d'étudier, ou même de quitter leur maison sans une tutelle masculine. De plus, elles se voient forcées de porter un voile intégral. Les hommes sont, quant à eux, forcés de se faire pousser la barbe et de porter un turban. Toute forme d'art et de loisir est également interdite. Chaque infraction à la charia est punie par une punition corporelle, allant parfois jusqu'à la mort. Les Talibans affichent également une affinité avec le groupe terroriste Al-Qaïda qu'ils accueillent sur leur territoire.

Suite aux attentats du 11 septembre 2001 revendiqués par ce dernier groupe terroriste, les Talibans refusent de livrer Oussama Ben Laden aux États-Unis. Ces derniers, épaulés par l'OTAN dès 2002, lancent alors en octobre 2001 l'opération « Liberté immuable » (*Enduring Freedom)* en envahissant l'Afghanistan dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Le régime taliban s'effondre avec la mise en place d'un gouvernement de transition, mené par Hamid Karzaï, finalement élu en 2004. Malgré l'arrêt d'un combat continu, d'innombrables actes terroristes sont recensés sur le territoire, faisant jusqu'à 7 379 victimes afghanes en 2018[1]. Ce phénomène est accentué par l'émergence de l'État islamique en 2015, acteur s'opposant à la fois aux forces talibanes et gouvernementales. Parallèlement, les Talibans continuent leur lutte afin d'acquérir le pouvoir national.

2021 et le renversement de la situation

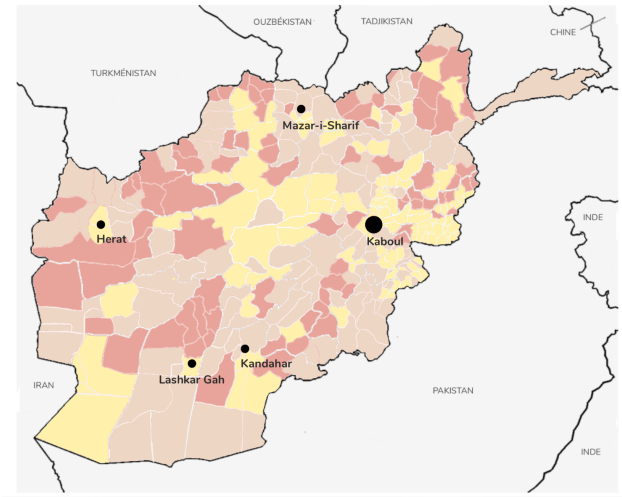

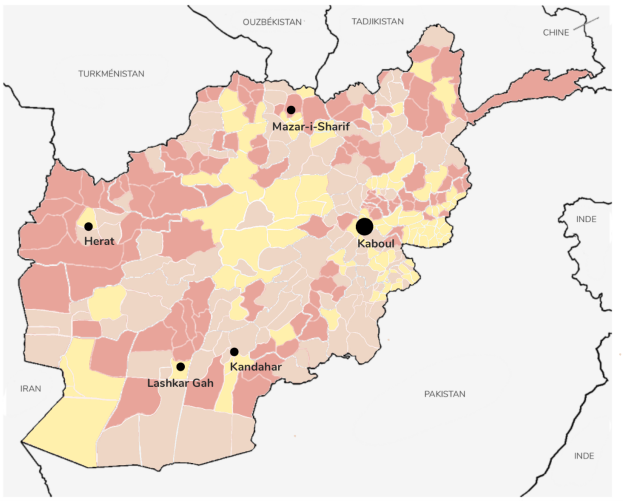

[1] FEERTCHAK, A. (2019). L'Afghanistan, le pays au monde le plus touché par le terrorisme. *lefigaro.fr*. [online] 21 Nov. Available at: https://www.lefigaro.fr/international/l-afghanistan-le-pays-au-monde-le-plus-touche-par-le-terrorisme-20191121 [Accessed 19 Aug. 2021].

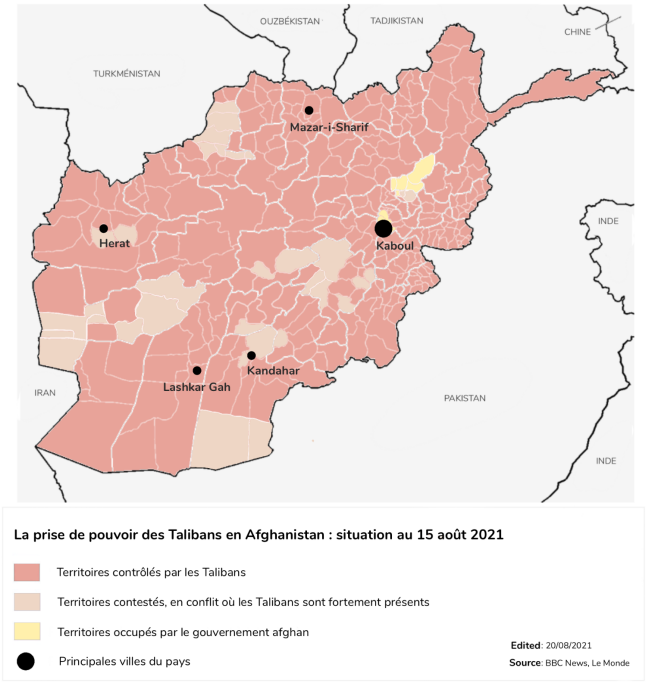

La prise de pouvoir des Talibans en Afghanistan : situation au 15 août 2021

- Territoires contrôlés par les Talibans
- Territoires contestés, en conflit où les Talibans sont fortement présents
- Territoires occupés par le gouvernement afghan
- Principales villes du pays

Edited: 20/08/2021
Source: BBC News, Le Monde

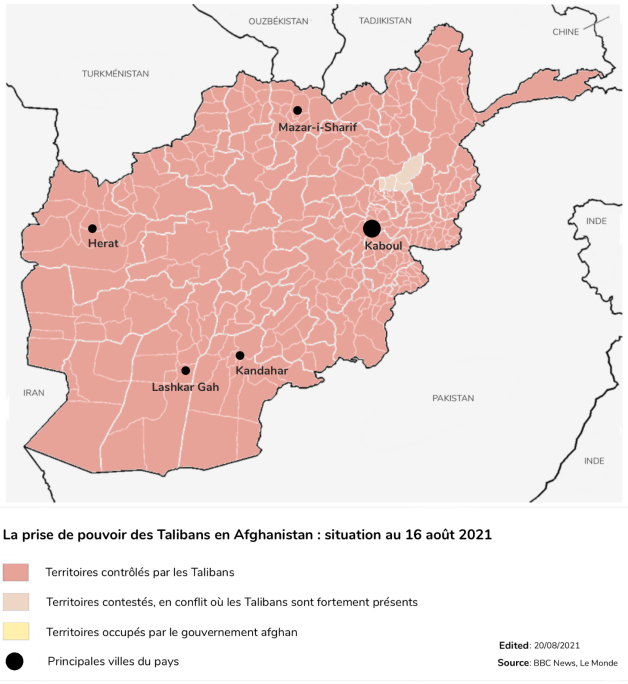

La prise de pouvoir des Talibans en Afghanistan : situation au 16 août 2021

- Territoires contrôlés par les Talibans
- Territoires contestés, en conflit où les Talibans sont fortement présents
- Territoires occupés par le gouvernement afghan
- Principales villes du pays

Edited: 20/08/2021
Source: BBC News, Le Monde

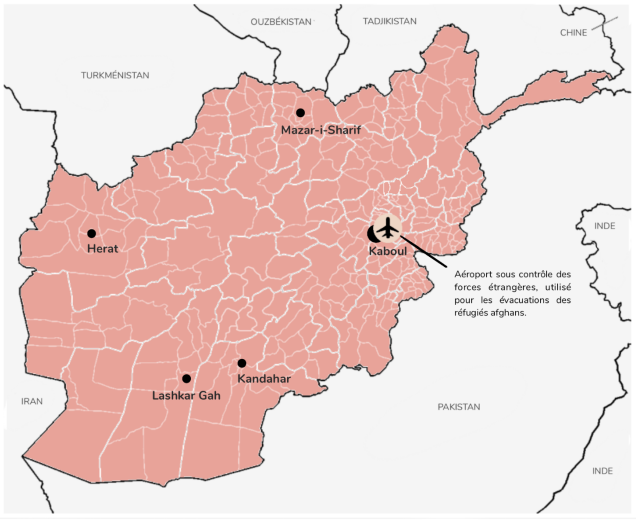

La prise de pouvoir des Talibans en Afghanistan : situation au 20 août 2021

- Territoires contrôlés par les Talibans
- Territoires contestés, en conflit où les Talibans sont fortement présents
- Territoires occupés par le gouvernement afghan
- Principales villes du pays

Edited: 20/08/2021
Source: BBC News, Le Monde

En 2019, Donald Trump annonce le retrait des troupes américaines d'Afghanistan. Ce retrait fut ensuite confirmé par Joe Biden le 14 avril 2021. Il découle notamment d'un accord passé entre les États-Unis et les Talibans, les accords de Doha, dans lequel les Talibans s'engagent, suite au départ des États-Unis, à mettre en place un processus de négociation interne menant à la paix en Afghanistan.

Depuis l'annonce du départ des forces américaines, les forces talibanes s'engagent néanmoins dans une offensive accélérée dans l'espoir de reprendre le pouvoir en Afghanistan. En trois mois, le nombre de districts contrôlés par les Talibans passe de 78 à 224 entre mai et juillet[2]. Dès le 1er juillet, on peut notamment dénoter la présence des forces talibanes dans la vallée d'Alasay dans la province de Kapisa[3]. Le 9 juillet, les Talibans atteignent Islam Qala à la frontière iranienne[4]. Ils contrôlent alors des postes de frontières avec l'ensemble des pays frontaliers : l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Pakistan. Cette conquête de territoires ne se fait pas sans résistance, mais l'armée nationale se voit confrontée à de grandes difficultés. On remarque notamment un manque de ressources aériennes, avantage important par rapport aux forces talibanes qui se bornent aux offensives terrestres. De plus, la capacité combative de l'armée afghane diminue suite au départ des États-Unis, causant un effondrement moral des troupes et un manque progressif de ressources. Celui-ci est d'autant plus flagrant en comparaison des ressources talibanes, les talibans s'enrichissant de plus en plus, notamment grâce au trafic d'opium et d'autres ressources.

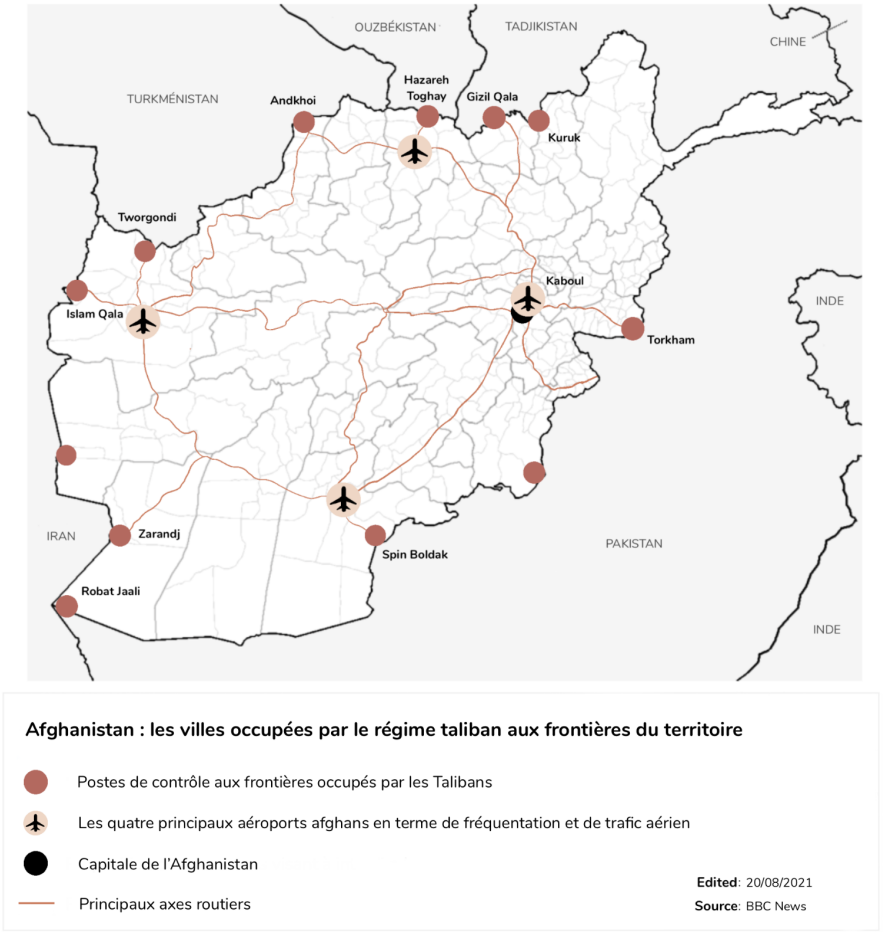

[2] LE MONDE. (2021). *Comment les talibans reprennent l'Afghanistan. YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=MR13PjhiGJw [Accessed 19 Aug. 2021].

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Ainsi, grâce à une avancée rapide, les forces talibanes réussissent à contrôler plus de la moitié du territoire afghan dès le 29 juillet[5]. Si les capitales de provinces (Mazar-e-Charif, Qala-e New, Kaboul, Herat, Jalalabad, Ghazni et Kandahar) restent épargnées de cette occupation, elles se trouvent néanmoins pour la plupart encerclées. L'avancée des Talibans déclenche la panique parmi la population afghane. Les Afghan.e.s se ruent pour sauver leurs économies et être évacué.e.s, si la chance le leur permet. Ainsi, on compte près de 250 000 personnes quittant l'Afghanistan depuis mai 2021 afin d'échapper au régime taliban[6].

Les Talibans arrivent finalement à Kaboul le 16 août 2021 face à un gouvernement afghan qui prône un transfert pacifique du pouvoir, dans l'espoir d'éviter un bain de sang parmi la population civile. Ainsi, les forces gouvernementales et talibanes disent s'accorder sur une transition du pouvoir calme afin de protéger au maximum les citoyen.ne.s afghan.e.s. Le régime taliban affirme même de son côté sa mise en place pacifique, en mettant l'accent sur le respect du droit des femmes qui doit rester, selon eux, en accord avec les valeurs islamiques. Les Talibans espèrent ainsi se donner une nouvelle image au niveau international en se montrant moins extrémistes que leurs prédécesseurs de 1996. Cette transition crée cependant un mouvement de panique parmi la population qui s'empresse de fuir le pays par tous les moyens possibles. Le président Ashraf Ghani lui-même a fui le pays pour trouver refuge aux Émirats arabes unis dimanche 15 août et a depuis reconnu la victoire des Talibans. À l'échelle internationale, de nombreux pays comme les États-Unies ou la France évacuent leurs ambassades et leurs ressortissant.e.s ainsi que les Afghan.e.s ayant travaillé pour leur service. De plus, de nombreux pays, comme la Russie, appellent à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU afin de régler la situation politique du pays. Ce 23 et 24 août une réunion d'urgence du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies est a lieu afin d'établir une résolution dans le but de créer des mécanismes de collecte de preuves des violations talibanes.

Malgré la promesse du respect des droits humains et celle d'une transition pacifique vers le régime taliban, la panique de la population et de la communauté internationale démontre une méfiance par rapport aux dires des Talibans, ces derniers se présentant comme changés par rapport à leur période au pouvoir d'il y a plus de deux décennies. Que se passe-t-il réellement pour cette population afghane, quels sont les risques qui planent autour de la transition d'une république islamique de type présidentielle à un régime taliban ?

Quel futur pour les civil.e.s ?

Les civil.e.s afghan.e.s sont imprégné.e.s par le désespoir et la peur et tentent de fuir le pays par tous les moyens. Et pour cause, les lois islamiques très strictes qu'entendent imposer les Talibans réduiraient drastiquement les libertés et les droits les plus fondamentaux des Afghan.e.s. Dès l'annonce de leur arrivée aux portes de Kaboul, un vent de panique s'installe au sein de la population afghane, notamment

[5] 28 minutes - ARTE. (2021). *Peut-on encore empêcher les talibans de prendre le pouvoir ? YouTube*. Available at: https://www.youtube.com/watch?v=Ih9H6OVDeFE [Accessed 19 Aug. 2021].

[6] UNHCR (2021). HCR : Les femmes et les enfants déplacés subissent les conséquences les plus néfastes du conflit en Afghanistan. *unhcr.org*. [online] 13 Aug. Available at: https://www.unhcr.org/fr-fr/news/briefing/2021/8/61164306a/hcr-femmes-enfants-deplaces-subissent-consequences-nefastes-conflit-afghanistan.html [Accessed 19 Aug. 2021].

chez les personnes les plus vulnérables face à la loi de la charia : les femmes, les enfants, les activistes, les personnes de la communauté LGBTQI+, mais également celles et ceux qui ont aidé et informé les armées afghane et étrangères dans leur combat contre les Talibans (informateur.rice.s, soldat.e.s et collaborateur.rice.s afghan.e.s et étranger.ère.s..). Certain.e.s risquent la torture ou bien la mort comme en démontrent les témoignages qui affluent.

Une jeune étudiante prend la parole et raconte l'évacuation des jeunes femmes de son université par la police : si elles ne fuient pas, elles risquent de se faire agresser ou battre si elles ne portent pas la burqa[7]. D'autres quittent leur travail en sachant qu'elles n'y retourneront plus. Elles cachent leur identité, tournent le dos à des années de travail universitaire, abandonnent leurs rêves et libertés. Des enfants, jeunes filles et femmes risquent viols, esclavagisme sexuel, mariages forcés comme il est déjà coutume dans de nombreuses provinces contrôlées par les Talibans[8]. 80% des personnes contraintes de fuir le régime taliban au sein du pays sont des femmes.

Ces dernières ne pourront donc plus disposer d'elles-mêmes, de leur corps, de leur libre arbitre : leur avenir sous le régime taliban est d'être soumises et d'être la propriété d'hommes, sous peine de risquer la mort. Leur image ne dépend plus d'elles, elles doivent devenir invisibles, sortir accompagnées, sont privées d'écoles et les représentations d'elles, sur les devantures des magasins par exemple, sont effacées par des commerçant.e.s craignant la réaction des Talibans. Une prison à ciel ouvert les attend face à ces hommes qui exècrent les femmes éduquées et libres comme il était possible de l'être il y a quelques jours encore à Kaboul. L'image « modérée » que les Talibans tentent de véhiculer ne colle pas avec la réalité des faits, il semblerait même que leurs comportements soient identiques, voire pires qu'il y a quelques années[9].

Les personnes LGBTQI+ doivent également trouver refuge dans des pays étrangers afin d'avoir la vie sauve. Gul Rahim, juge taliban, a prévu l'exécution d'homosexuel.le.s par lapidation (jets de pierres jusqu'à la mort) ou par écrasement par un mur. Les personnes qui ont défendu les droits des femmes et les droits humains en général craignent également pour leur vie. En somme, des exécutions de celleux soupçonné.e.s de ne pas adhérer aux pratiques talibanes risquent d'avoir lieu en public, comme il y a 20 ans, bien que certains principes du droit coutumier international s'y opposent. Par exemple, les civil.e.s et les personnes hors de combat doivent être traité.e.s humainement. On retrouve ce principe dans l'Article 3 des quatre Conventions de Genève, universellement applicables, qui interdit entre autres les meurtres, mutilations, tortures, traitements cruels, mais également les exécutions effectuées sans

[7] THE GUARDIAN. (2021). An Afghan woman in Kabul: *"Now I have to burn everything I achieved."* *theguardian.com* [online] 15 Aug. Available at: https://www.theguardian.com/world/2021/aug/15/an-afghan-woman-in-kabul-now-i-have-to-burn-everything-i-achieved [Accessed 17 Aug. 2021].

[8] C.d.S. (2021). Charia, droits des femmes, police islamique... A quoi ressemble la vie sous les talibans ? *lexpress.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/afghanistan-charia-droits-des-femmes-police-islamique-la-vie-sous-les-talibans_2156646.html [Accessed 19 Aug. 2021].

[9] LAMBERT, E. and PASQUESOONE, V. (2021). L'article à lire pour comprendre qui sont les talibans, dont l'offensive éclair fait vaciller l'Afghanistan. *francetvinfo.fr*. [online] 13 Aug. Available at: https://www.francetvinfo.fr/monde/afghanistan/l-article-a-lire-pour-comprendre-qui-sont-les-talibans-a-l-origine-d-une-offensive-eclair-en-afghanistan_4733447.html [Accessed 19 Aug. 2021].

jugement préalable. Les garanties fondamentales des civil.e.s les protégeant des peines corporelles, des violences sexuelles et des atteintes à la dignité sont également disposées dans l'article 75 du Protocole Additionnel I et l'article 4 du Protocole Additionel II, article rajoutant la mention du viol à la liste de toutes atteintes à la vie, à la santé, au bien-être physique ou à la dignité de la personne en temps de conflit. Tous ces éléments sont ignorés par les Talibans qui ne jurent par aucune autre loi que celles de la charia. Cela implique des violations systématiques des droits des civil.e.s et précise l'impossibilité de sanctionner les Talibans par des moyens légaux, ces derniers méprisant le droit international. Voilà ce qui attend les citoyen.ne.s afghan.e.s. Une vie où la violence, la mort et la terreur règnent en maître.

Par ailleurs, les citoyen.ne.s afghan.e.s engagé.e.s auprès des forces étrangères sont également menacé.e.s : en effet, perçu.e.s comme des traîtres, ces dernier.ère.s risquent la mort[10]. Leur protection par les pays qui ont eu recours à leurs services doit être garantie, et ce rapidement. Ce lundi, leur évacuation s'organisait tant bien que mal à l'aéroport de Kaboul : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Portugal ou encore la Nouvelle-Zélande, qui ont travaillé avec de nombreux locaux, ont déjà eu à organiser l'accueil de familles menacées pour leur engagement. Cependant, il reste sur place du personnel et de nombreux.ses civil.e.s collaborant avec des puissances étrangères dans leur lutte contre les Talibans et qui demeurent en danger (interprètes, journalistes, activistes, artistes, défenseur.se.s de droits…)[11]. Il est urgent d'agir avant que ces personnes et leurs familles ne soient tuées, à l'instar de Abdul Basir, ancien cuisinier de l'armée française kidnappé et tué par les Talibans, qui réclamait depuis 2013 un visa français, refusé à trois reprises. Ainsi, rapatrier toutes celles et ceux qui risquent leur vie pour avoir aidé des armées étrangères est essentiel pour leur sécurité, mais permettrait également aux pays occidentaux d'agir dignement et de faire honneur à ces personnes et aux valeurs qu'ils prétendent partager.

Emmanuel Macron fait ainsi part ce lundi de ce « devoir de protection »[12] qui repose sur les épaules de la France face à ces personnes, devoir de protéger celles et ceux qui nous aident, qui partagent nos valeurs, ainsi que tou.te.s les individu.e.s que nous pourrons protéger.

L'accueil des réfugié.e.s : un humanisme pourtant discuté par les puissances occidentales

Concernant le traitement des réfugié.e.s côté européen, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et d'autres pays ont annoncé suspendre les expulsions vers l'Afghanistan. Cependant, aucune politique à l'échelle de l'Union européenne ne semble concorder avec la situation humanitaire dramatique qui s'annonce. La

[10] SIRGANT, A. and DUSSOURT, G. (2021). « *On est vraiment vulnérables* » : cachés à Kaboul, les anciens collaborateurs de l'armée française craignent pour leur vie. *rmc.bfmtv.com*. [online] 16 Aug. Available at: https://rmc.bfmtv.com/emission/caches-a-kaboul-les-collaborateurs-de-l-armee-francaise-craignent-pour-leur-vie-2046885.html [Accessed 19 Aug. 2021].

[11] L'EXPRESS. (2021). Opération APAGAN en Afghanistan : comment la France organise l'évacuation de ses ressortissants. *lexpress.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/operation-apagan-en-afghanistan-comment-la-france-organise-l-evacuation-de-ses-ressortissants_2156639.html [Accessed 19 Aug. 2021].

[12] ELYSÉE. (2021). Allocution relative à la situation en Afghanistan. *elysee.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/08/16/allocution-relative-a-la-situation-en-afghanistan [Accessed 19 Aug. 2021].

division et la paradoxalité règnent : tandis que les conditions se dégradent en Afghanistan et que les puissances occidentales et européennes rapatrient leurs ressortissant.e.s, certaines comptent maintenir, ou du moins ne renoncent pas[13], aux expulsions forcées d'Afghan.e.s, tandis que d'autres sont revenues sur cette décision et s'engagent à protéger les migrant.e.s afghan.e.s[14].

L'ONU craint le début d'une guerre civile et d'une crise humanitaire en Afghanistan, où tous les droits humains risquent d'être bafoués : c'est pourquoi il est important de considérer la question des réfugié.e.s à grande échelle. Alors que l'Organisation internationale des migrations annonce le chiffre de 360 000 déplacé.e.s internes en 2021, 40 000 Afghan.e.s franchissent les frontières du pays chaque semaine depuis le début de l'été.

Ainsi, la question de l'accueil de migrant.e.s ne peut être contournée par la communauté internationale : tandis que le Canada annonce être prêt à accueillir 20 000 réfugié.e.s afghan.e.s, la décision des pays de l'Union européenne reste floue. L'allocution de ce 16 août du président français Emmanuel Macron évoque à ce sujet une « *réponse robuste, coordonnée et unie qui passera par la lutte contre les flux irréguliers, la solidarité dans l'effort, l'harmonisation des critères de protection et la coopération avec les pays de transit et d'accueil, comme le Pakistan, la Turquie ou l'Iran* »[15]. Ces derniers, pays limitrophes ou proches de l'Afghanistan, sont les premiers à être touchés par ces flux. Lutter contre ces migrations laisse entendre que la France ne se sent pas prête à accueillir des afghan.e.s autres que celles et ceux qu'elle souhaite et entend protéger, celleux qui seraient les plus « menacé.e.s ». Mais sur quels critères ? Tou.te.s les Afghan.e.s ne sont-iels pas menacé.e.s d'être violé.e.s, battu.e.s, torturé.e.s ou tué.e.s ? Cette déclaration apparaît contraire à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés dont l'article 33 relatif à la défense d'expulsion et de refoulement dispose qu'« *aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* ». De plus, la recommandation D de l'Acte final de la conférence de plénipotentiaires des Nations unies sur le statut des réfugiés et des apatrides, adoptée à l'unanimité « *recommande aux Gouvernements de continuer à recevoir les réfugiés sur leur territoire et d'agir de concert dans un véritable esprit de solidarité internationale, afin que les réfugiés puissent trouver asile et une possibilité de réétablissement* ». Ainsi, les notions de solidarité et d'accueil de réfugié.e.s dès lors qu'iels sont en danger et persécutés restent centrales.

Apparaît donc une totale déconnexion entre la réalité des faits et la façon dont celle-ci est interprétée et traduite par le président français à travers des termes larges, flous et parfois même digressifs. Ces termes

[13] VALLET, C. (2021). Le sort des réfugiés afghans divise l'Union européenne. *lemonde.fr*. [online] 14 Aug. Available at: https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/14/le-sort-des-refugies-afghans-divise-l-union-europeenne_6091417_3210.html. [Accessed 19 Aug. 2021].

[14] AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE. (2021). Afghanistan : La France doit agir rapidement pour sauver des vies. *amnesty.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/afghanistan-la-france-doit-agir-rapidement-pour-sauver-des-vies [Accessed 19 Aug. 2021].

[15] ELYSÉE. (2021). Allocution relative à la situation en Afghanistan. *elysee.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/08/16/allocution-relative-a-la-situation-en-afghanistan [Accessed 19 Aug. 2021].

vagues d'immigration « massive » et « irrégulière » mobilisés, notamment par les partis nationalo-populistes pour faire peur à l'opinion publique, désignent en fait des Afghan.e.s parti.e.s dans la panique, souvent sans papiers, sans effets personnels, et pour qui les demandes d'asiles s'avèreront être un processus complexe dans le monde entier. En effet, non seulement existe-t-il la barrière de la langue, mais également une forte dématérialisation des procédures administratives qui déshumanise ces processus pour lesquels le contact humain demeure indispensable. Tandis qu'en juillet le Pakistan annonçait fermer les frontières en cas d'exode d'Afghan.e.s et que les Émirats arabes unis ont interdit les vols en provenance d'Afghanistan vers Dubaï, le gouvernement afghan lui-même avait fermé ses services de passeports pendant un mois afin d'éviter une fuite et un exil de ses habitant.e.s. Quelles solutions reste-t-il alors pour ces personnes qui ne cherchent qu'à fuir un régime dangereux, pour la plupart dans la précipitation, s'il leur est impossible de récupérer les papiers nécessaires pour effectuer une immigration « régulière » du fait même de cette fermeture des services consulaires ?

De plus, la coopération et la coordination des pays européens quant à la gestion des flux d'immigration dits « irréguliers » ne semblent pas évidentes, et même plutôt éloignées de cette réponse robuste et unie dont parle Emmanuel Macron. En effet, le 13 août 2021, le chancelier autrichien Sebastian Kurz recommandait la Turquie comme lieu d'exil plutôt que les pays européens comme l'Autriche, l'Allemagne ou la Suède[16]. Cela n'a évidemment pas plu à Ankara, qui construit actuellement un mur avec sa frontière iranienne pour bloquer le flux de migrant.e.s afghan.e.s. Concernant les règles européennes d'accueil des demandeur.se.s d'asile, le règlement de Dublin III dispose aux États de l'Union européenne que la responsabilité du premier pays d'arrivée est engagée lors d'une demande d'asile. Ainsi, suivant une clause de souveraineté, il revient au premier pays ayant accueilli une personne sur son territoire d'accepter ou non d'accorder l'asile sur son territoire[17]. Cette clause de souveraineté permet également aux autres États membres volontaires d'étudier la demande d'asile si elle est effectuée sur leur territoire. Cependant, cette modalité laisse une incertitude quant à la politique européenne adoptée. Ainsi, tout dépend de la façon dont elle peut être appliquée : soit dans le sens de la solidarité européenne en acceptant de traiter les demandes bien que n'étant pas le pays responsable, ou au contraire en refusant de les traiter et en transférant le.a demandeur.se d'asile vers le pays responsable, qui prendra la décision d'accorder l'asile ou d'expulser l'individu.e vers son pays d'origine. En outre, tandis qu'à ce jour certains des États membres ont annoncé qu'ils ne procéderaient plus au renvoi d'Afghan.e.s vers leur pays d'origine, d'autres continuent de le faire. Cela révèle une des défaillances du controversé Règlement Dublin III, dans la mesure où un pays interdisant le renvoi en Afghanistan, mais n'étant pas en charge de la demande d'asile selon Dublin III, peut procéder au transfert du/de la demandeur.se d'asile dans le pays responsable, qui lui, n'interdit pas nécessairement l'expulsion. Ainsi, malgré l'annonce du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, en date du 12 juillet dernier, de suspendre les expulsions vers l'Afghanistan, des transferts d'Afghan.e.s vers les autorités d'autres États membres de l'Union

[16] DANIEZ, C. (2021). L'Europe face à la crainte d'une vague de migrants afghans fuyant les talibans. *lexpress.fr*. [online] 13 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/l-europe-face-a-la-crainte-d-une-vague-de-migrants-afghans-fuyant-les-talibans_2156489.html [Accessed 19 Aug. 2021].

[17] En réalité, la chose est un peu plus complexe que cela. Une personne peut entrer sur le territoire d'un État européen sans y déposer ou être contrainte d'y déposer ses empreintes digitales. Le pays responsable du traitement de sa demande d'asile sera celui dans lequel ses empreintes auront été prises pour la première fois, ce qui ne correspond pas forcément au premier pays européen par lequel le.a demandeur.se d'asile aura transité. Si la personne souhaite déposer une demande d'asile dans un autre État membre que celui initialement responsable de sa demande, elle sera placée en procédure Dublin (dite « dublinée ») et exposée à un transfert vers le premier pays. C'est seulement après un délai de 6 mois, en principe, que le second pays devient responsable de l'évaluation de sa demande d'asile.

européenne (comme la Belgique qui n'interdisait pas encore le renvoi) ont été ordonnés par les autorités préfectorales de la France ; ceci au motif que la France n'était pas le pays en charge du traitement de leur demande d'asile selon le Règlement Dublin III. Bien entendu, ce problème de renvoi par ricochet ne se poserait pas si tous les pays européens s'opposaient aux expulsions vers l'Afghanistan.

On ressent donc une appréhension quant à la gestion des nombreuses demandes, la présence de tensions sous-jacentes et les difficultés de coopération qui s'annoncent face aux attentes diverses de chaque nation impliquée. En effet, on remarque le malaise causé par le souhait de « *protéger celles et ceux qui sont les plus menacés* » mais également celui de « *protéger* » la France et l'Europe face aux « *flux migratoires irréguliers importants qui mettraient en danger ceux qui les empruntent et nourriraient les trafics de toute nature* ». Cette dissension semble complexe et il apparaît difficile de se projeter dans la mise en place de politiques, notamment à l'échelle européenne, si de telles tensions subsistent, posant ainsi de nombreuses questions sur la façon dont cette crise sera gérée par les puissances occidentales et leurs allié.e.s.

Conclusion

Finalement, le retour à la stabilité tant espéré en Afghanistan semble une fois de plus compromis. L'intervention et le maintien sur le territoire afghan de différentes puissances étrangères au cours des dernières décennies, les différentes guerres menées sur le territoire et les luttes successives pour le pouvoir et le contrôle du pays (invasion de l'URSS, guerre civile, Talibans) ont contribué à une déstabilisation profonde de la région. La crise qui s'amorce pouvait être pour certain.e.s prévisible du fait du retrait des troupes américaines et de la progression fulgurante des forces talibanes ces derniers mois. Tandis que Joe Biden a maintenu que cette décision était la bonne, les violations systématiques des droits humains qui ponctuent l'avancée des Talibans et leur prise de territoires pourraient nuancer cette déclaration.

Le futur qui s'annonce pour les civil.e.s afghan.e.s est sombre, entre obligation de se soumettre et contrainte de s'enfuir. Cependant, la fuite reste une solution que tou.te.s les Afghan.e.s ne peuvent s'offrir par le manque de contact et de ressources matérielles et financières dont certain.e.s peuvent souffrir. De plus, les frontières étant contrôlées par les Talibans, la voie aérienne demeure la solution la plus sûre. Des extraditions sont donc organisées par les Occidentaux afin de venir en aide à une partie de la population triée sur le volet. Les migrations vont être massives et vont constituer une des principales préoccupations dans les prochains mois, tandis que les prochaines années seront caractérisées par le besoin de rétablir un climat de paix dans le pays et de garantir la sécurité nationale et internationale. Une attention particulière doit notamment être portée sur les relations entre les forces talibanes et un potentiel nouvel essor du terrorisme international, indissociable des Talibans depuis l'attentat du 11 septembre 2001. Il est également primordial de réfléchir à une solution à long-terme concernant les réfugié.e.s pour qui fuir leur pays n'est pas un choix. En effet, par cet exil forcé, les réfugié.e.s afghan.e.s voient un grand nombre de leurs droits, comme leur liberté de mouvement, leur droit à la propriété, à l'éducation et au respect de la vie familiale, être bafoués par le manque de stabilité auquel iels sont confronté.e.s.

Recommandations

Pour l'heure, il est crucial que la communauté internationale se mobilise pour aider les populations locales à rejoindre un endroit où elles seront en sécurité et où un accueil digne et le respect de leurs droits leur seront garantis.

- GROW interpelle la communauté internationale sur la nécessité urgente d'accueillir toutes les personnes souhaitant quitter l'Afghanistan, par crainte pour leur vie, tout en veillant à respecter la recommandation B de l'Acte final de la conférence de plénipotentiaires des Nations unies sur le statut des réfugiés et des apatrides qui demande aux États d'« *assurer le maintien de l'unité de la famille du réfugié, notamment dans le cas où le chef de la famille a réuni les conditions voulues pour son admission dans un pays* » ainsi que d'« *assurer la protection des réfugiés mineurs, notamment des enfants isolés et des jeunes filles, spécialement en ce qui concerne la tutelle et l'adoption.* »

- GROW rappelle également aux États de la communauté internationale la recommandation C de l'*Acte final de la conférence de plénipotentiaires des Nations unies sur le statut des réfugiés et des apatrides qui dem*ande aux « *gouvernements et aux organismes intergouvernementaux de faciliter, d'encourager et de soutenir les efforts des organisations dûment qualifiées pour leur tâche* », c'est-à-dire l'accueil des étranger.ère.s.

- GROW demande aux chef.fe.s d'État et de gouvernement d'inscrire à l'agenda du sommet du G7 sur l'Afghanistan à venir, l'accueil des Afghan.e.s sans considération de statut social et qu'iels aient travaillé ou non au cours de ces vingt dernières années pour un pays étranger.

- GROW appelle tous les pays siégeant au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à faire de l'accueil des migrant.e.s afghan.e.s une cause commune, lors du sommet qui aura lieu le 24 août prochain, afin d'organiser et de rassembler de la meilleure des façons les atouts et capacités de chacun, dans l'intérêt des milliers d'Afghan.e.s cherchant à quitter leur pays.

Sur la question des demandeur.se.s d'asiles afghan.e.s déjà présent.e.s sur les territoires en dehors de l'Afghanistan :

- GROW demande aux États de la communauté internationale de répondre positivement à l'appel du Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, relatif à la suspension immédiate de tout renvoi d'individu.e.s vers l'Afghanistan, au motif que la situation politique représente un danger sans précédent pour celleux-ci, d'autant plus s'iels appartiennent aux catégories ci-après nommées : femmes, enfants, membres de la communauté LGBTQI+, opposant.e.s politiques, personnel afghan ayant travaillé pour un pays étranger.

- GROW demande aux États membres de l'Union européenne soumis au Règlement Dublin III d'adopter une ligne plus humaniste et plus digne dans la conduite de leur politique migratoire, en n'opérant plus de renvoi par ricochet.

- GROW appelle tous les pays ayant déjà annoncé la suspension des renvois vers l'Afghanistan, ainsi que ceux qui le feront prochainement, à tenir cet engagement dans le respect de l'article 33 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés entrée en vigueur le 22 avril 1954.

- GROW demande à ce que les demandes d'asiles de tou.te.s les Afghan.ne.s présent.e.s dans un pays autre que leur pays d'origine qui ont été rejetées fassent l'objet d'un réexamen inconditionnel, qui prendra en compte l'évolution dramatique de la situation politique du pays.

- Enfin GROW demande à ce que l'asile politique soit accordé à tou.te.s les Afghan.ne.s ayant débuté une procédure et n'ayant pas encore été débuté.e.s ainsi qu'à celleux qui s'apprêtent à déposer une première demande ou une demande de réexamen.

RÉFÉRENCES

AHMADZAI, S.J. (2021). Afghanistan after the US withdrawal: The Taliban speak more moderately but their extremist rule hasn't evolved in 20 years. *theconversation.com*. [online] 22 Jul. Available at: https://theconversation.com/afghanistan-after-the-us-withdrawal-the-taliban-speak-more-moderately-but-their-extremist-rule-hasnt-evolved-in-20-years-164221 [Accessed 19 Aug. 2021].

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE. (2021). Afghanistan : La France doit agir rapidement pour sauver des vies. *amnesty.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/afghanistan-la-france-doit-agir-rapidement-pour-sauver-des-vies [Accessed 19 Aug. 2021].

BAELE, M. (2021). L'Afghanistan, une fois aux mains des talibans, sera-t-il un Etat paria ? 5 raisons d'en douter. *rtbf.be*. [online] 14 Aug. Available at: https://www.rtbf.be/info/monde/detail_l-afghanistan-une-fois-aux-mains-des-talibans-sera-t-il-un-etat-paria-5-raisons-d-en-douter?id=10823706 [Accessed 19 Aug. 2021].

C.d.S. (2021). Charia, droits des femmes, police islamique... A quoi ressemble la vie sous les talibans ? *lexpress.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/afghanistan-charia-droits-des-femmes-police-islamique-la-vie-sous-les-talibans_2156646.html [Accessed 19 Aug. 2021].

DANIEZ, C. (2021). L'Europe face à la crainte d'une vague de migrants afghans fuyant les talibans. *lexpress.fr*. [online] 13 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/l-europe-face-a-la-crainte-d-une-vague-de-migrants-afghans-fuyant-les-talibans_2156489.html [Accessed 19 Aug. 2021].

ELYSÉE. (2021). Allocution relative à la situation en Afghanistan. *elysee.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/08/16/allocution-relative-a-la-situation-en-afghanistan [Accessed 19 Aug. 2021].

FEERTCHAK, A. (2019). L'Afghanistan, le pays au monde le plus touché par le terrorisme. *lefigaro.fr*. [online] 21 Nov. Available at: https://www.lefigaro.fr/international/l-afghanistan-le-pays-au-monde-le-plus-touche-par-le-terrorisme-20191121 [Accessed 19 Aug. 2021].

HERBECQ, J. and BALTHAZAR, T. (2019). Il y a 40 ans, l'URSS envahit l'Afghanistan: la fin de la guerre froide et les racines de l'islamisme internationalisé. *rtbf.be*. [online] 26 Dec. Available at: https://www.rtbf.be/info/monde/detail_il-y-a-40-ans-l-urss-envahit-l-afghanistan-la-fin-de-la-guerre-froide-et-les-racines-de-l-islamisme-internationalise?id=10396151 [Accessed 19 Aug. 2021].

HOLMES, C. (2021). Afghan government collapses, Taliban seize control: 5 essential reads. *theconversation.com*. [online] 15 Aug. Available at: https://theconversation.com/afghan-government-collapses-taliban-seize-control-5-essential-reads-166131 [Accessed 19 Aug. 2021].

LAMBERT, E. and PASQUESOONE, V. (2021). L'article à lire pour comprendre qui sont les talibans, dont l'offensive éclair fait vaciller l'Afghanistan. *francetvinfo.fr*. [online] 13 Aug. Available at:

https://www.francetvinfo.fr/monde/afghanistan/l-article-a-lire-pour-comprendre-qui-sont-les-talibans-a-l-origine-d-une-offensive-eclair-en-afghanistan_4733447.html [Accessed 19 Aug. 2021].

LE FIGARO. (2021). « *Les talibans ont gagné* », reconnaît le président afghan en fuite. *lefigaro.fr*. [online] 15 Aug. Available at: https://www.lefigaro.fr/flash-actu/les-talibans-ont-gagne-reconnait-le-president-afghan-en-fuite-20210815 [Accessed 19 Aug. 2021].

L'EXPRESS. (2021). Opération APAGAN en Afghanistan : comment la France organise l'évacuation de ses ressortissants. *lexpress.fr*. [online] 16 Aug. Available at: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/operation-apagan-en-afghanistan-comment-la-france-organise-l-evacuation-de-ses-ressortissants_2156639.html [Accessed 19 Aug. 2021].

NÉRAUDAU, E. (2018). Qu'est-ce que le règlement Dublin ? *migrationsenquestions.fr*. [online] Available at: https://www.migrationsenquestions.fr/question_reponse/667-quest-ce-que-le-reglement-dublin/ [Accessed 19 Aug. 2021].

SIRGANT, A. and DUSSOURT, G. (2021). « *On est vraiment vulnérables* » : cachés à Kaboul, les anciens collaborateurs de l'armée française craignent pour leur vie. *rmc.bfmtv.com*. [online] 16 Aug. Available at: https://rmc.bfmtv.com/emission/caches-a-kaboul-les-collaborateurs-de-l-armee-francaise-craignent-pour-leur-vie-2046885.html [Accessed 19 Aug. 2021].

THE GUARDIAN. (2021). An Afghan woman in Kabul: *"Now I have to burn everything I achieved."* *theguardian.com* [online] 15 Aug. Available at: https://www.theguardian.com/world/2021/aug/15/an-afghan-woman-in-kabul-now-i-have-to-burn-everything-i-achieved [Accessed 17 Aug. 2021].

UNHCR (2021). HCR : Les femmes et les enfants déplacés subissent les conséquences les plus néfastes du conflit en Afghanistan. *unhcr.org*. [online] 13 Aug. Available at: https://www.unhcr.org/fr-fr/news/briefing/2021/8/61164306a/hcr-femmes-enfants-deplaces-subissent-consequences-nefastes-conflit-afghanistan.html [Accessed 19 Aug. 2021].

VALLET, C. (2021). Le sort des réfugiés afghans divise l'Union européenne. *lemonde.fr*. [online] 14 Aug. Available at: https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/14/le-sort-des-refugies-afghans-divise-l-union-europeenne_6091417_3210.html. [Accessed 19 Aug. 2021].

VINET, C. (2018). Immigration : comprendre le règlement de Dublin en 3 questions. *lemonde.fr*. [online] 13 Jun. Available at: https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/07/comprendre-le-reglement-dublin-en-3-questions_5311223_3214.html [Accessed 19 Aug. 2021].

WALKER, T. (2021). As Afghanistan falls, what does it mean for the Middle East? *theconversation.com*. [online] 16 Aug. Available at: https://theconversation.com/as-afghanistan-falls-what-does-it-mean-for-the-middle-east-166169 [Accessed 19 Aug. 2021].

RTS. (2021). Afghanistan: 1979 - 2021. *cdn.knightlab.com*. [online] Available at: https://cdn.knightlab.com/libs/timeline3/latest/embed/index.html?source=1k44fvQLOkM7Pf20LTeOwNGKkx9ve4pAZSX4j06RBEsE&font=Default&lang=fr&initial_zoom=2&height=650 [Accessed 19 Aug. 2021].

ARTE. (2019). *Afghanistan : retour à la case départ. YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=lGI9PhfNIHs [Accessed 19 Aug. 2021].

FRANCE 24. (2021). *Afghanistan : après 20 ans de guerre, les Talibans de retour à Kaboul. YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=PSYJlnOBlwY [Accessed 19 Aug. 2021].

GÉOPOLITIS. (2018). *Afghanistan, 38 de guerre. YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=HydmFG07hMA [Accessed 19 Aug. 2021].

LE MONDE. (2021). *Comment les talibans reprennent l'Afghanistan. YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=MR13PjhiGJw [Accessed 19 Aug. 2021].

28 minutes - ARTE. (2021). *Peut-on encore empêcher les talibans de prendre le pouvoir ? YouTube.* Available at: https://www.youtube.com/watch?v=Ih9H6OVDeFE [Accessed 19 Aug. 2021].

Pour citer l'article :
DUCROCQ, T. FRARY--AUBERT, S. & LEFEBVRE, V. (2021). Afghanistan : une population désemparée face au retour de la terreur. Generation for Rights Over the World. *growthinktank.org*. [online] Aug. 2021.